

RÉGLEMENTATIONS LOCALES

- ✓ Votre commune a peut-être édité des interdictions compte tenu de la sécheresse. Renseignez vous auprès de votre administration communale.



JARDINAGE - BRICOLAGE

- ✓ Ne pas utiliser des outils qui provoquent des étincelles à proximité de végétations sèches
- ✓ Evitez les machines thermiques
- ✓ Ne rallumez pas la machine là où vous avez fait le plein
- ✓ Evitez de faire le plein à l'intérieur (chalet, garage)

BARBECUES



- ✓ Disposez le barbecue sur une surface stable
- ✓ Éloignez les éléments combustibles (tonnelles, parasols, végétations)
- ✓ Prévoyez de quoi l'éteindre en cas de danger (sable, tuyau d'arrosage,...)
- ✓ Ne laissez pas la bouteille de gaz en plein soleil

En période de canicule, je fais attention aux ...

FEUX DE CAMPS- BRASERO

- ✓ Dégager les abords immédiats du feu de toute végétation sèche



DÉCHETS

- ✓ Ne pas brûler ses déchets (en particulier les déchets verts)
- ✓ Ne pas laisser des bouteilles en verre en plein soleil



MÉGOTS



- ✓ Fumez un minimum en pleine nature
- ✓ Eteignez complètement votre cigarette
- ✓ Utilisez des cendriers de poche en cas de promenade

FEUX D'ARTIFICE – LANTERNES CÉLESTES -BOUGIES

- ✓ Il est interdit d'utiliser ce type d'artifice durant une période de sécheresse

